

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2024-44

**OBJET : Commune – Apurement du déficit global 2024 de la régie « recettes diverses » sous régie CAMPING**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de principe pour l'apurement des déficits de régie, en date du 15 décembre 2023,

**DECIDE**

**Article 1** : d'apurer le déficit global de 71,62€ de la régie « recettes diverses », sous régie CAMPING, pour l'exercice 2024.

**Article 2** : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 17/09/2024



Le Maire,  
Pour Le Maire  
L'Adjointe  
Catherine HENRY

Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 18/09/2024

Certifié exécutoire 18/09/2024

Publié le 18/09/2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Pour Le Maire  
L'Adjointe  
Catherine HENRY

